

Groupe de travail : politique

Membres du comité de palliative-vs

Sandro Anchisi

Brigitte Berthouzoz, coordinatrice du groupe

Doris Bittel

Gabrielle Deurin

Reinhard Zenhäusern

Membres affiliés à la section

Jeanine Vavassori Tornare - infirmière cheffe, hôpital de St-Amé, St-Maurice.

Juliette Mathys - directrice, home du Glarier, Sion.

Activités déployées en 2005-2006:

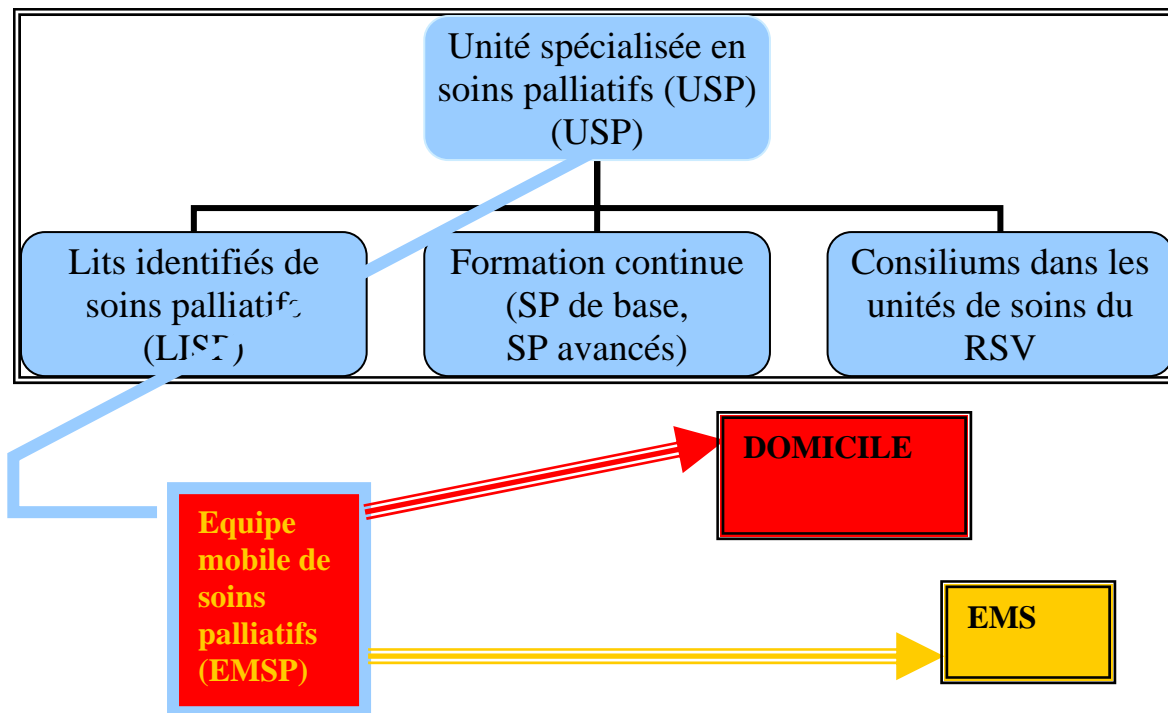
Décembre 2005, lettre à M le conseiller Thomas Burgener demandant que **la section participe aux réflexions sur l'organisation des soins palliatifs en Valais** et abordant les grandes lignes développées ci-dessous.

En février 2006, un commentaire et des propositions ont été envoyés à l'Académie Suisse des Sciences Médicales lors de la mise en examen des directives médico-éthiques pour les soins palliatifs (http://www.samw.ch/docs/Richtlinien/f_RL_PallCareDef23_05_06.pdf). Nous pensons que respecter l'autonomie de la personne malade, c'est aussi respecter l'expression de sa volonté et de ses choix dans les relations interpersonnelles. Eloigner le patient de ses proches peut aboutir à l'isolement relationnel et donc à l'impossibilité d'exercer cette autonomie. Il faut en effet tenir compte que les personnes en soins palliatifs sont souvent âgées et que leur réseau de relations également âgées n'a fréquemment plus la mobilité suffisante pour leur rendre visite. S'il apparaît nécessaire de développer des structures spécialisées en soins palliatifs, **une pratique centrée sur le domicile ou le lieu de vie habituel du malade en soins palliatifs est primordiale.**

Le groupe politique a rencontré la direction du **RSV** en date du 24.04.06 pour présenter les attentes de la section et un concept de soins palliatifs hospitaliers ouverts vers le domicile et les EMS .

Les grandes lignes défendues par la section pour l'organisation des soins palliatifs en Valais sont les suivantes:

D'une manière générale l'ensemble des considérations font appel aux prémices suivantes : elles respectent les principes des soins palliatifs tels qu'émis par la SSMSP et l'ASSM et les recommandations et critères minimaux de qualité émis par la SSMSP (lorsqu'ils existent).



Sur le plan hospitalier :

- **préserver au moins une unité spécialisée de soins palliatifs (USP) pouvant remplir la triple mission de**
 - soins complexes
 - enseignement
 - recherche
- **Ouvrir des lits dédiés aux soins palliatifs intégrés** dans les différents sites (maintien de la proximité du réseau socio familial)

Sur le plan du domicile :

- Organiser une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP).
- Développer les prestations déjà existantes (afin de pouvoir offrir des soins 24h/24)
- Assurer le financement des différentes prestations (pas seulement les soins médicaux ou infirmiers, mais également les prestations de conseils, de soutien psychologique etc.).

Sur le plan des EMS :

- Organiser une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP).
- Soutenir les démarches faisant appel à la philosophie des soins palliatifs (EMS sans douleurs par exemple).
- Obtenir l'adhésion des médecins répondant d'EMS au projet.

L'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP):

- Doit pouvoir intervenir dans tous les lieux de soins du canton (établissements du RSV, domicile et EMS).
- Un des référent médical pour cette équipe mobile devrait être le médecin spécialisé de l'USP.
- L'équipe non médicale devrait être constituée également de professionnels ayant une pratique ambulatoire.

Formation :

Obtenir des exigences minimales de formation de base en soins palliatifs pour un pourcentage donné de soignants dans chaque lieu de soins cités ci-dessus.

Obtenir des exigences minimales de formation avancée en soins palliatifs pour les soignants de l'USP et de l'équipe mobile ainsi que pour un pourcentage donné des soignants des autres lieux de soins cités ci-dessus.

En résumé : nous pensons que le Valais a besoin d'un noyau de professionnels spécialisés en soins palliatifs auxquels tout soignant du canton peut faire appel. Le RSV devrait intégrer dans l'organisation des soins palliatifs en son sein cette dimension de service (consiliums et formation continue) vers le domicile et les EMS.